

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Ordre du jour de la séance du Vendredi 27 Janvier 2023 à 18h30

Salle Harcourt de la mairie de Lumigny

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2022**
- **Observations sur les décisions prises par le maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

URBANISME

1. Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
2. Prise en charge de la convention de surveillance et d'interventions foncières de la SAFER d'Ile-de-France par la communauté de communes du Val Briard

ENFANCE -JEUNESSE

3. Vote des tarifs du séjour extrascolaire du 2 au 5 mai 2023
4. Participation financière aux séjours organisés par les établissements scolaires du second degré

FINANCES PUBLIQUES

5. Demande de subvention au titre du « bouclier sécurité » de la Région Ile-de-France
6. Demande de subvention au titre du « bouclier sécurité » du Département de Seine-et-Marne

INTERCOMMUNALITE

7. Modification du périmètre du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne par adhésion de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun
- **Questions diverses**
 - **Questions orales**

**Le Maire,
Pascale LEVAILLANT**

